



PRÉSERVEZ GRAND LAC !

— POUR UN PLAN CLIMAT
DU TERRITOIRE



AGISSONS ENSEMBLE !

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

POURQUOI UN PLAN CLIMAT POUR GRAND LAC ?

La loi de transition énergétique confie aux agglomérations la mise en place d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET voir encadré). Car en effet, les constats de la communauté scientifique et le rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) sont unanimes :



+ 2,35 °C
en 2018

il est urgent d'inverser la tendance du réchauffement climatique pour sauvegarder notre planète. Plus qu'une obligation réglementaire, le plan climat est **une opportunité d'agir** pour préserver son capital environnemental tout en contribuant à la réduction de l'impact du changement climatique. Il incarne donc **l'ambition** du territoire sur les thématiques de la transition énergétique. Le PCAET définit des actions avec les objectifs à atteindre, les acteurs à mobiliser et les moyens à mettre en œuvre. Il se traduit concrètement par un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions co-construit et un dispositif de suivi. Le tout établi pour une période de 6 ans, de 2020 à 2025.

PAROLE D'ÉLUE

Marie-Claire Barbier

Vice-présidente en charge de la Transition Énergétique

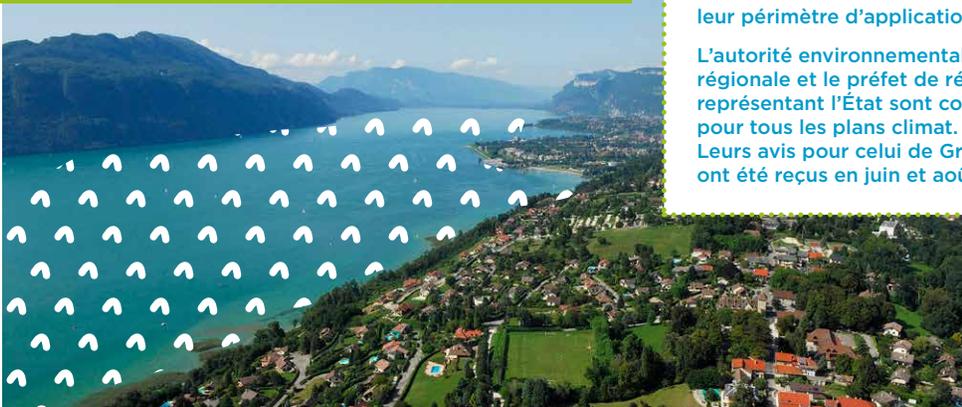
« Nous avons souhaité saisir cette occasion qu'offre le plan climat pour construire avec les acteurs du territoire un projet à la fois ambitieux et réaliste. Le programme d'action, avec l'implication de tous, peut nous permettre de se saisir des enjeux climatiques pour préserver notre territoire et développer l'utilisation de ses ressources dans un profond respect de la planète. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un plan climat est encadré par l'État.

C'est la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte de 2015 qui a confié aux agglomérations de plus de 20 000 habitants l'élaboration de leur « Plan Climat-Air-Énergie Territorial » (PCAET) et inscrit dans le Code de l'environnement leur périmètre d'application.

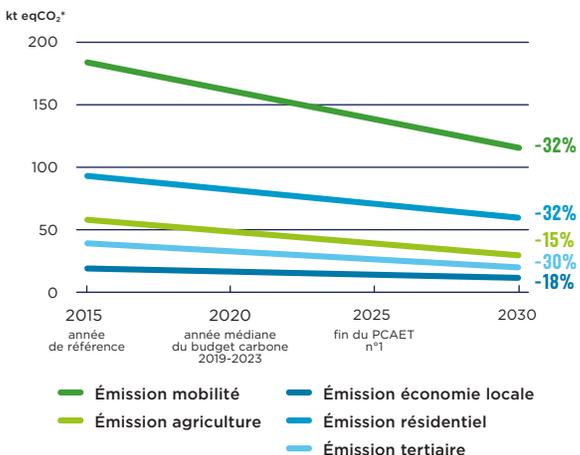
L'autorité environnementale régionale et le préfet de région représentant l'État sont consultés pour tous les plans climat. Leurs avis pour celui de Grand Lac ont été reçus en juin et août 2019.



L'AMBITION CLIMAT

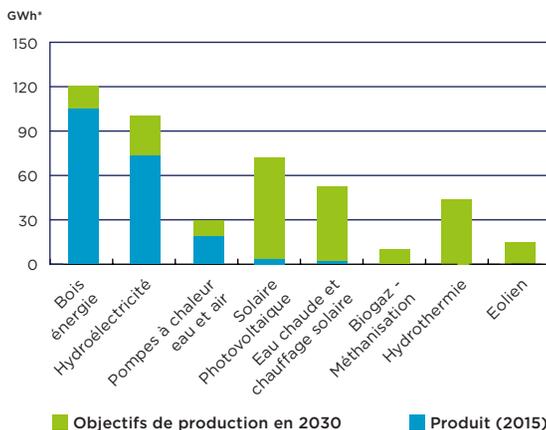
RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2030

Les actions du plan climat permettront une réduction des émissions, dans tous les secteurs.



RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUEVABLE VISÉE EN 2030

Le plan climat prévoit l'utilisation de nouvelles énergies.



RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE EN 2030

Les actions du plan climat permettront une baisse des consommations énergétiques, dans tous les secteurs.

	Exigence réglementaire	Scénario Grand Lac
 Production d'énergie renouvelable	425 GWh*	460 GWh*
 Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2030	-22%	-22%
 Émission de Gaz à Effet de Serre entre 2015 et 2030	-33%	-29%

*kt eqCO₂ = Kilotonnes d'équivalent CO₂

*GWh = Gigawattheures. 1 GWh = 1 million de kWh, soit 3,6 TJ (Térajoule)



L'ARTICULATION DU PLAN CLIMAT GRAND LAC

Grand Lac coordonne les actions de la transition énergétique sur son territoire. En parallèle, l'agglomération donne l'exemple en tant que collectivité avec des actions « internes » engagées. Le plan climat Grand Lac est construit à travers 6 thématiques pour 130 actions au total.

Retrouvez une explication détaillée par thématique grâce aux fiches ci-contre.

THÈME 1

GRAND LAC MONTRE L'EXEMPLE

– 20 ACTIONS

Nous souhaitons être exemplaire dans les actions conduites « en interne ».

THÈME 2

VERS DES BÂTIMENTS ÉCONOMES

– 16 ACTIONS

Soutenir la rénovation des logements existants, promouvoir l'éco-construction, sensibiliser à la sobriété énergétique.

THÈME 3

FAIRE ÉVOLUER NOS DÉPLACEMENTS

– 26 ACTIONS

Faciliter les déplacements doux, le télétravail, le covoiturage.

THÈME 4

SOUTENIR NOS RESSOURCES LOCALES

– 32 ACTIONS

Favoriser l'économie circulaire, les circuits courts, améliorer le tri des déchets et leur valorisation, accompagner les différents secteurs d'activité vers des pratiques durables.

THÈME 5

DÉVELOPPER DE NOUVELLES ÉNERGIES

– 23 ACTIONS

Favoriser les énergies renouvelables et innovantes ainsi que les énergies vertueuses issues des déchets.

THÈME 6

LA QUALITÉ DE L'AIR

– 13 ACTIONS

Des retombées indirectes des autres actions participeront à une meilleure qualité de l'air, Des leviers directs sont aussi à activer pour limiter les rejets nocifs dans l'air.





LÉGENDE



**LES ACTIONS CONTRIBUERONT
À UN OU À PLUSIEURS DES BÉNÉFICES SUIVANTS**



La réduction
des émissions
de gaz à effet
de serre



L'amélioration
de la qualité
de l'air



Le développement
des énergies
renouvelables



La réduction
des consommations
énergétiques



L'adaptation
au changement
climatique



Le développement
économique

GRAND LAC MONTRE L'EXEMPLE

> 20 ACTIONS / 2.1 M€*

En nous engageant à réduire l'empreinte écologique de notre collectivité, nous souhaitons montrer l'exemple, par souci de cohérence : rénovation de nos bâtiments et des équipements publics, sensibilisation et engagement des élus et des agents, coordination d'actions conjointes avec les communes du territoire.

AXE 1. AMÉLIORER LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR PUBLIC

Rénover les bâtiments et équipements publics existants pour améliorer leur isolation et leur consommation électrique.

Proposer également des actions conjointes avec les communes du territoire : par exemple un plan Énergies des écoles pour diminuer leur consommation de chauffage, d'eau et l'électricité.



AXE 2. FAIRE DES ACTEURS PUBLICS DES ACTEURS EXEMPLAIRES

Sensibiliser et mobiliser les élus et agents (éco-geste, charte d'engagement).

Opter pour des nouveaux bâtiments passifs, installer des équipements d'énergie solaire sur les bâtiments existants, et étudier progressivement les solutions durables les plus adaptés lors de nos investissements.



AXE 3. FAIRE DES ACTEURS PUBLICS DES CONSOMMATEURS EXEMPLAIRES

Inscrire des critères durables dans les achats publics, choisir des énergies renouvelables pour notre fourniture d'électricité.

Diminuer l'impact environnemental de nos chantiers (chantiers propres, réutilisation des ressources, diminution du transport).



AXE 4. LIMITER L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Améliorer nos modes de déplacements et opter pour des véhicules économes.

Favoriser le travail à distance et le télétravail pour limiter nos déplacements.





VERS DES BÂTIMENTS ÉCONOMES

> 16 ACTIONS / 6.1 M€*

En accompagnant les particuliers et les acteurs du territoire à la sobriété et à la rénovation énergétique, nous souhaitons baisser sensiblement l'une des principales cause d'émission de CO₂ du territoire : la consommation d'énergie des bâtiments.

AXE 1. RÉNOVER LE BÂTI EXISTANT

Soutenir la rénovation des logements individuels et collectifs, publics et privés.

Suivre les rénovations des bâtiments publics gérés par d'autres acteurs que Grand Lac ou les communes.

Proposer des opérations de rénovation groupées pour les particuliers.



AXE 2. PROMOUVOIR LES USAGES ÉCONOMES DU BÂTI

Sensibiliser les particuliers à la sobriété et à l'efficacité énergétique des bâtiments, mais également les artisans, commerçants et entreprises.

Développer les usages favorisant la sobriété comme l'habitat partagé.



AXE 3. LIMITER L'EMPREINTE CARBONE DE L'URBANISME ET DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE

Étudier des alternatives à l'aménagement actuel en ilots.

Sensibiliser les particuliers, les professionnels du tourisme et les autres acteurs à l'impact carbone des bâtiments et à leurs alternatives.

Promouvoir l'usage des éco-matériaux et des équipements performants dans le bâtiment.



FAIRE ÉVOLUER NOS DÉPLACEMENTS

> 26 ACTIONS / 1.1 M€*

Deux tiers des actions de ce thème sont inscrites dans le Plan de Déplacements Urbains. (PDU). Nous souhaitons nous appuyer sur ce plan, avec une vision environnementale renforcée, pour favoriser le développement des déplacements doux et du covoiturage, l'attractivité des transports en commun et des motorisations alternatives sur la route comme sur l'eau.

AXE 1. PRIVILÉGIER LES DÉPLACEMENTS DOUX

Laisser plus de place aux piétons et aux modes de circulation doux.

Promouvoir auprès de différents publics ciblés le remplacement ponctuel ou régulier de la voiture en faveur de modes de déplacements plus sobres.



AXE 2. RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS

Favoriser le recours au télétravail dans le secteur privé et public pour réduire les besoins de déplacements professionnels.



AXE 3. DÉVELOPPER LES RESSOURCES POUR LE COVOITURAGE

Développer la mise en place de lignes de covoiturage et faciliter leur utilisation avec des outils numériques efficaces et des parkings bien placés.

Permettre à leurs utilisateurs de bénéficier d'avantages pour développer leur attractivité.



AXE 4. RÉDUIRE LES IMPACTS DE L'AUTOSOLISME**

Réduire l'impact de la voiture en soutenant les Plans de Déplacements Entreprises (PDE) au sein des zones d'activité et en accompagnant l'utilisation de motorisations alternatives sur le territoire.



* MONTANT COMPLÉMENTAIRE ESTIMÉ À LA CHARGE DE GRAND LAC

** AUTOSOLISME : USAGE DE LA VOITURE PAR UNE SEULE PERSONNE

AXE 5. RÉDUIRE LES IMPACTS DU TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DES LIVRAISONS

Étudier l'installation d'un centre de distribution urbain pour le transport de marchandises et structurer le déplacement des poids lourds.



AXE 6. RENDRE LES TRANSPORTS EN COMMUN PLUS ATTRACTIFS

Participer au développement des transports ferroviaires et à l'émergence des transports collectifs propres et des modes alternatifs sur le territoire (bus hybrides, transport à la demande, navettes lacustres, véhicules autonomes).

Structurer les déplacements autour de pôle intermodaux.



AXE 7. PENSER LES DÉPLACEMENTS À UNE ÉCHELLE TRÈS LARGE

Développer des démarches de coopération interterritoriales en matière de transport.



SOUTENIR NOS RESSOURCES LOCALES

> 32 ACTIONS/ 1.7 M€*

Faire appel à la production locale agricole et industrielle, c'est diminuer les transports de marchandises et contribuer à une économie circulaire, bénéfique pour notre territoire, ses paysages comme ses emplois. Nous souhaitons accompagner les agriculteurs, les industriels mais aussi les professionnels du tourisme vers des pratiques de moins en moins impactantes pour l'environnement tout en agissant pour préserver la ressource en eau et valoriser les déchets.

AXE 1. FAVORISER LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE ET LA DISTRIBUTION EN CIRCUITS COURTS

Maintenir le foncier agricole et développer les cultures vivrières de proximité.

Développer le maillage de distribution locale et promouvoir l'achat en circuit court pour les particuliers comme pour les cantines scolaires.

Renforcer les actions de promotion de l'éco-citoyenneté et de tri des déchets.



AXE 2. DÉVELOPPER LES ÉCHANGES LOCAUX ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Soutenir les filières de réparation et de réemploi.

Développer la cartographie des flux de produits et favoriser les circuits d'économie circulaire.



AXE 3. OPTIMISER LE TRI DES DÉCHETS

Maintenir l'effort de sensibilisation pour améliorer le tri des déchets et renforcer l'accompagnement pour limiter la production de déchets plus spécifiques (couches, déchets verts, appareils fonctionnels).

Participer au développement des filières de valorisation pour les entreprises et les restaurateurs.



AXE 4. PROTÉGER ET AMÉLIORER L'ESPACE AGRICOLE

En lien avec le Projet Alimentaire Territorial, protéger les terres agricoles et les cultures maraichères notamment en développant les Zones Agricoles Protégées.



Faciliter l'installation de nouvelles exploitations vivrières responsables.

AXE 5. SOUTENIR ACTIVEMENT L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES

Promouvoir et accompagner les pratiques agricoles responsables et propices au stockage du carbone dans les sols.



Participer à l'émergence de nouvelles méthodes d'exploitation durables et compatibles avec le climat de demain.



AXE 6. SOUTENIR ACTIVEMENT LES BONNES PRATIQUES DES ENTREPRISES

Favoriser le déploiement de conseillers en énergie et en ressources mutualisables dans les zones d'activités.



Participer au déploiement de réseaux d'échanges et à l'émergence de pôles d'entreprises engagées en faveur du climat.

AXE 7. SOUTENIR LE TOURISME ET LES ACTIVITÉS RESPONSABLES

Promouvoir les activités touristiques à faible impact carbone en développant les infrastructures de plein air, les offres de tourisme diversifiées et compatibles avec les aléas climatiques hivernaux.



Valoriser l'éco-responsabilité des acteurs du tourisme et s'appuyant sur le réseau du label territorial « Riviera des Alpes ».

AXE 8. RENDRE LE TERRITOIRE RÉSILIENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Sécuriser l'approvisionnement et la distribution en eau potable.



Limiter les fuites des réseaux et s'assurer de l'adéquation des ressources en eau avec l'activité agricole à long terme.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES ÉNERGIES

> 23 ACTIONS / 3,1 M€*

Innovantes, renouvelables, locales, les énergies de demain favorisent un cercle vertueux utilisant les ressources naturelles sans les dégrader - le vent, le soleil, la force de l'eau - mais aussi nos déchets, notamment les fermentescibles (production de gaz vert) ou encore les circuits existants comme les canalisations d'eau (récupération de la chaleur ou de l'énergie du flux de ces réseaux). Le potentiel est très important sur notre territoire particulièrement bien doté par la nature.

AXE 1. IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Cartographier le potentiel de production d'énergie renouvelable et innovante sur le territoire. Développer son exploitation en communiquant son existence et en saisissant les opportunités les plus intéressantes, notamment lors de construction de bâtiments.

Étudier le potentiel éolien et participer à la mise en place d'une structure d'accompagnement des projets renouvelables.

Accélérer le déploiement de réseaux de chaleur.



AXE 2. DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

Développer les projets solaires en accompagnant les démarches citoyennes.

Promouvoir les installations sur les grandes toitures et les exploitations agricoles.



AXE 3. DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'HYDROÉLECTRICITÉ

Étudier le potentiel des différentes filières de l'énergie de l'eau (micro et picohydraulique**, réseau d'eau potable, centrales flottantes sur le Rhône) et participer à l'émergence des projets les plus pertinents.



* MONTANT COMPLÉMENTAIRE ESTIMÉ À LA CHARGE DE GRAND LAC

** MICRO ET PICOHYDRAULIQUE = PETITES INSTALLATIONS PERMETTANT DE PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE LA FORCE DE L'EAU

AXE 4. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES ISSUES DE LA BIOMASSE

Structurer la filière de production de bois.

Développer la production de biométhane* à partir de matière fermentescible et des boues de la station d'épuration.

Participer à la valorisation des déchets agricoles exclus de cette filière.



AXE 5. DÉVELOPPER LA GÉOTHERMIE, L'HYDROTHERMIE ET LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR

Développer la filière de géothermie et les réseaux d'énergies renouvelables (réseau de chaleur, de froid, boucle d'eau) sur le territoire.

Favoriser l'émergence de projets récupérant la chaleur des eaux thermales.



* BIOMÉTHANE : GAZ D'ORIGINE ORGANIQUE, IL EST PRODUIT À PARTIR DE DÉCHETS QUE L'ON FAIT FERMENTER. IL EST CONTRÔLÉ ET PEUT ÊTRE ENSUITE INJECTÉ DANS LE RÉSEAU GRDF DE GAZ NATUREL.

LA QUALITÉ DE L'AIR

> 13 ACTIONS/ 440 K€*

Un certain nombre d'actions du plan climat auront des incidences indirectes sur l'amélioration de la qualité de l'air : le développement des ressources locales a par exemple un effet sur la diminution du trafic routier et des particules générées. Des leviers directs seront également activés pour limiter les rejets nocifs dans l'air dus au chauffage bois, au brûlage des déchets ou encore à la circulation.

AXE 1. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

Participer à la réduction de l'émission de polluants en favorisant le renouvellement des appareils de chauffage par des équipements peu émissifs, en limitant le brûlage des déchets verts, en accompagnant certaines pratiques agricoles.



AXE 2. PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES AUPRÈS DES PARTICULIERS

Réaliser des affichages dynamiques sur la qualité de l'air et inciter les particuliers à limiter l'utilisation de leur véhicule ou à adopter des bonnes pratiques lors des pics de pollution.

Accompagner la mise en place de la circulation différenciée et favoriser l'usage de véhicules non polluants.



AXE 3. S'ADAPTER AUX ÉMISSIONS DE PARTICULES

Identifier les publics sensibles les plus exposés à la pollution de l'air et communiquer sur les mesures à mettre en œuvre pour limiter son impact sur la santé.



DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS!

www.grand-lac.fr/plan-climat

› Vos contributions



LE PLAN CLIMAT EN BREF

- **130 actions**
réparties
en 6 thématiques
 - **2018-2019**
2 années pour
l'élaborer
 - **14,5 M€**
montant estimé
porté par Grand Lac
 - **2020-2025**
6 années pour
le mettre en œuvre
-

INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Thibaut DERRIEN

Chargé de mission air-énergie-climat — Grand Lac
04 79 52 52 04 — plan-climat@grand-lac.fr